



Réponses de la FNME-CGT aux éloges faites au projet Suez-Gaz de France

Parmi les nombreuses expressions qui ont précédé et suivi les conseils d'administration du dimanche 3 septembre, beaucoup vantent ce projet sous toutes les coutures avec des arguments plus que contestables. La FNME CGT décode et rappelle ses analyses et sa proposition de rapprochement d'EDF et Gaz de France, base d'un pôle public de l'énergie.

LE PROJET AMÉLIORERAIT-IL LA SÉCURITÉ D'APPROVISIONNEMENT DE LA FRANCE ?

Non, pour deux raisons. D'abord une question de volume. Gaz de France est le premier importateur européen tant pour le gaz en canalisations que pour le GNL (Gaz Naturel Liquéfié), très loin devant Distrigaz le gazier de Suez, dont d'ailleurs une grande partie de l'activité devrait être cédée dans le cadre des « remèdes » exigés par Bruxelles.

Le groupe fusionné ne représenterait pas beaucoup plus que GDF seul. D'ailleurs, certains experts parlent déjà, alors que le projet est loin d'avoir abouti, de la nécessité de s'allier avec d'autres énergéticiens !

Ensuite pour une question de stratégie. Suez-GDF, entreprise privée/privatisée, serait surtout renforcée sur les débouchés GNL (Boston) : il n'aurait pas plus de gaz, mais il aurait plus de moyens de le monnayer là où il est le plus cher (notamment aux Etats-Unis) au détriment de l'approvisionnement du marché français, et de tirer ainsi les prix à la hausse.

LE PROJET RAPPROCHERAIT-IL DEUX GRANDES SOCIÉTÉS COMPLÉMENTAIRES ?

Non. Le mot « complémentaires » cache en fait qu'elles sont « différentes » : territoires différents (Belge et hors Europe dans un cas, français et européen dans l'autre), options stratégiques différentes (développement sur électricité, eau et environnement dans un cas, développement à l'amont gazier et sur les réseaux dans l'autre), poids du secteur « environnement » différents.

Il n'y a donc pas de complémentarité contrairement à ce

que serait le rapprochement EDF-GDF sur le métier de service public de proximité en France, sur l'offre duale en France, ... Il s'agit donc plutôt de casser des complémentarités existantes ou potentielles dans EDF-GDF.

LE PROJET PERMETTRAIT-IL DE CRÉER UN DEUXIÈME ÉLECTROGAZIER FRANÇAIS ?

Oui, mais à quel prix et est-ce de cela dont a besoin l'économie française ?

La création d'un deuxième électrogazier cache en fait le projet de Suez de s'emparer des 11 millions de clients de GDF pour leur vendre de l'électricité. Corollaire : une concurrence frontale avec EDF, un risque fort d'éclatement du service commun de distribution, une place de producteur d'électricité, y compris nucléaire.

Au lieu de mettre en commun les moyens du service public pour améliorer la sécurité d'approvisionnement, optimiser les moyens, veiller à la qualité et la sécurité des réseaux, le projet diviserait et affaiblirait le service public dans une guerre fratricide.

LE NOUVEAU PROJET CONDUIT IL À NATIONALISER SUEZ ?

Non, mais il conduit bien à privatiser Gaz de France. Le nouveau Groupe serait détenu à hauteur de 35% par l'Etat Français. Comme nous l'expliquions en 2006, la minorité de blocage permet à un actionnaire d'empêcher certaines opérations, notamment une OPA. Mais elle ne permet nullement d'imposer une politique.

Ce serait bien les actionnaires privés qui fixeraient les orientations. Notons que l'ouverture du capital a déjà,

même avec une propriété majoritairement publique, notablement infléchit la gestion de GDF au profit des actionnaires.

LE PROJET PERMETTRAIT-IL D'ASSURER LA PÉRENNITÉ DE SUEZ ?

C'était le leitmotiv en 2006 : trouver une solution qui protège Suez de l'éclatement et le pôle « Environnement » d'être vendu.

C'était le sens de la contre-proposition de la CGT, de constituer une minorité de blocage publique (à partir du noyau existant) et donner un pouvoir aux salariés afin de bloquer une éventuelle Opa. Aujourd'hui, c'est le nouveau projet lui-même qui propose la désintégration de Suez. Quand Sarkozy répète qu'il veut créer un grand groupe « spécialisé dans l'énergie », il reprend ni plus ni moins le projet de l'OPA d'Enel.

LE NOUVEAU PROJET A-T-IL L'AVANTAGE DE NE PAS VERSER DE SOULTE AUX ACTIONNAIRES DE SUEZ ?

Non. Le projet 2006 prévoyait un versement sous forme d'un dividende prélevé sur la trésorerie, d'un montant initial d'1,5 milliard d'euros pour grimper en novembre 2006 à 4 à 5 milliards d'euros (entre 3 et 4 euros par action). Le projet 2007 prévoit également une soulte mais payée « en nature » sous la forme d'actions de Suez Environnement, pour un total de 8 à 10 milliards d'euros. Excusez du peu ! Mais, il est vrai que c'est l'actionnaire principal de Suez, le milliardaire Albert Frère, qui a négocié avec Nicolas Sarkozy !

S'AGIT IL D'UNE FUSION ENTRE ÉGAUX ?

Pas du tout. Il s'agit d'une absorption de GDF par Suez. Il ne faut se laisser abuser ni par le sens juridique de la fusion (GDF absorberait Suez) ni par la parité d'échange de 21 actions GDF pour 22 actions Suez. Compte tenu du nombre très supérieur d'actions Suez, cette parité se traduirait par un poids de 55 à 56% de Suez (très proche des 57 % du projet 2006) dans le nouveau Groupe, qui serait dirigé par ... l'actuel Président de Suez.

Rappelons les péripéties d'octobre 2006 sur l'accord de gouvernance : le Président de Gaz de France bataillant pour conserver une place et pour préserver les apparences d'un management équilibré. Seulement les apparences, tant il apparaissait que les dirigeants de Suez avaient la main sur le stratégique, le pilotage de l'énergie, l'international et le financier. Enfin, la négociation récente entre Nicolas Sarkozy, Albert Frère et Gérard Mestrallet traduit tout autant la mise à l'écart de la direction de l'entreprise publique.

S'AGIT IL D'UN PROJET CRÉATEUR D'EMPLOIS ?

C'était déjà la litanie de 2006. Pourtant, on se rappellera que pressés de questions, les deux dirigeants n'avaient, en février 2006, pas pu citer d'exemples autres que des projets déjà en cours et donc ... indépendants de la fusion. En réalité, il y a tout lieu de craindre de sévères

conséquences pour l'emploi.

Les secteurs sensibles sont nombreux : le pôle environnement dont l'avenir est incertain, la distribution mixte électricité-gaz qui se réorganise en vue de se démixter, avec à la clef la suppression des centres de distribution et de milliers d'emplois, les fonctions centrales et tertiaires des filières et des têtes de groupe ainsi que le secteur des services climatiques et thermiques qui connaîtraient une chasse aux doublons, les secteurs touchés par les « remèdes » (notamment Distrigaz en Belgique).

C'est (comme par hasard) sur les questions portant sur ce sujet que la direction de Gaz de France n'a pas voulu répondre à l'automne 2006 ... ce qui lui a valu les jugements défavorables des tribunaux.

Y A T'IL UN IMPACT SUR LES GARANTIES COLLECTIVES DES SALARIÉS ?

Le statut des industries électriques et gazières s'applique à toutes les entreprises de la Branche. Il n'y a donc pas d'effet automatique négatif pour les agents de Gaz de France. Mais l'on peut s'attendre à des pressions renforcées sur les garanties collectives des salariés pour accroître les dividendes des actionnaires ?

LA FUSION D'EDF ET GDF EST-ELLE TOUJOURS DÉFENDUE PAR LA CGT ?

C'est en tout cas l'alternative que la CGT porte face à cette privatisation. Elle n'a pas été examinée sérieusement par les pouvoirs publics. Elle a du sens sur le plan industriel comme sur le plan social et permettrait de pérenniser les synergies de service public entre ces deux groupes.

Elle répond aux intérêts des usagers qui attendent une offre duale (électricité-gaz) assortie de tarifs réglementés pour chacune des deux énergies.